

Vu pour être annexé à l'arrêté de mise à jour n°7

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN  
du PLUi du Val des Usse n°2023-06 du 27 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 074-217400860-20230209-D\_2023\_02\_09\_09-DE

Le Président,

M. Paul RANNARD



REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Alpes Aute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du jeudi 9 février 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 février 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2023_02_09_09</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, Mme Pierrette Baton Marechal, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Marc Brunier à Mme Anne-Marie Cecon Absents excusés : M. Christophe Comé, M. Louis Buda  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Approbation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP)**

La disponibilité d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante constitue un enjeu vital pour l'ensemble des habitants de la commune et le conseil municipal.

Cet état de fait posé, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au vu de l'état de vétusté du réseau d'eau potable, des fuites à répétition et du taux de rendement faible, le cabinet Hydrétude a été mandaté afin de réaliser un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP).

La mission confiée au cabinet comportait trois phases :

- reconstituer le réseau sous forme SIG (Système d'information Géographique) ;
- modéliser le fonctionnement actuel du réseau ;
- définir une stratégie en réalisant un schéma directeur du réseau actuel avec priorisation des actions à court, moyen et long terme.

Ce schéma a été présenté en commission élargie le lundi 6 février 2023 par Monsieur Samuel LEBRUN après plusieurs réunions de calage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce schéma qui sera consultable en mairie et mis en ligne sur son site internet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7-1 et D. 2224-5-1;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'arrêté n°22-064 du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée en date du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondants ;

Vu la délibération n° 2022-2 du comité de bassin Rhône-Méditerranée en date du 18 mars 2022 adoptant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée ;

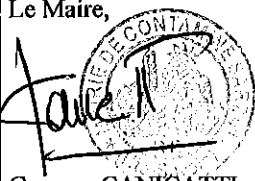
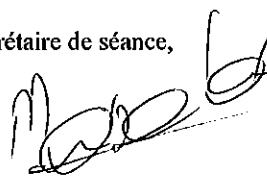
Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

\* **APPROUVE** le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable tel que proposé.

\* **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'entrée en vigueur, à la notification et à la mise en œuvre de ce schéma.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 9 février 2023	
Compte tenu de sa télétransmission le : <b>14 FEV. 2023</b>	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
De sa publication : <b>16 FEV. 2023</b>	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL
Et de sa mise en ligne le : <b>16 FEV. 2023</b>		

  
Georges CANICATTI